

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABETISATION

-----  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail  
-----

N° 100104 /MENA/DRH/SRC/SA

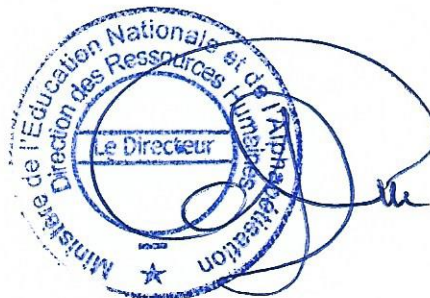
## COMMUNIQUE

Le Directeur des Ressources Humaines invite les agents affectés à l'issue des concours professionnels et de recrutement à rejoindre leur poste de travail respectif dans les meilleurs délais, et au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025**, en vue de prendre service.

Passé ce délai, une procédure disciplinaire, pour refus de rejoindre le poste d'affectation, sera engagée à l'encontre des contrevenants.

Fait à Abidjan, le **13 JAN. 2025**

Le Directeur des ressources humaines



OUATTARA Drissa